**Groupe électrogène**

**1) Moteur diesel de marque DEUTZ, VOLVO ou équivalent logé dans le compartiment N°1 :**

-Temps : 4cylindres avec régulateur électronique de vitesse

-Vitesse de rotation 1500 tr/mm ;

-Injection directe ;

-Système de refroidissement à eau par radiateur attelé ;

-Démarrage électrique par batterie 24V au Pb montée sur châssis à proximité du démarreur ;

-Alimentation en combustible diesel : (pompe d’injection, Injecteurs, pompe d’alimentation en combustible, réglage sur fin de régime, filtre interchangeable) ;

-Admission-échappement collecteur d’admission avec filtre à l’aspiration, collecteur d’échappement avec flexible, silencieux d’échappement à haute atténuation ;

-Dispositif de détection : (Sonde pression huile, Sonde température eau..)

-Dispositif de sécurité et de contrôle (électro-aimant d’arrêt sur le circuit de combustible pour arrêt normal du moteur, arrêt après avertissement sonore ou d’actions d’une sécurité, Electrovanne d’arrêt) ;

-Contrôleur d’isolement ;

-Le réservoir diesel doit avoir une autonomie de 12 heures minimum, et pourra s’installer sur la base du groupe électrogène ou à l’extérieur, accompagné d’un indicateur de niveau et les entrées et sorties nécessaires.

Equipé de tous les accessoires nécessaires à un fonctionnement autonome tels que : radiateur, ventilateur, thermostat, pompe à eau, préchauffage d’eau, démarreur, alternateur, batterie 24Vcc et coupe batterie, pompe d’injection avec régulateur de vitesse électronique, filtre à air, à huile et à combustible, solénoïde d’arrêt, thermo-et manocontact, système de vidange carter, volant suivant norme SAE et carter de volant suivant norme SAE, silencieux d’échappement (montés dans la partie supérieure de la carrosserie et isolés), pompe à main d’huile, refroidisseur gasoil sur le tuyau de retour combustible.